

Adhésion à l'assurance de voyage.

Oui, je voudrais conclure l'assurance de voyage.

Couverture d'assurance:

frais d'annulation, interruption de voyage et assistance voyage et exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW), dans le monde entier pour un nombre illimité de voyages par an

Édition 01.2021

Couverture individuelle:

Montant maximum assuré:

CHF 10'000 par événement assuré

Prime annuelle: CHF 35

Couverture familiale:

Montants maximum assurés:

CHF 10'000 par personne assurée,

CHF 40'000 par événement assuré

Prime annuelle: CHF 49

Personne assurée

Veillez indiquer les 4 derniers chiffres de votre Cornercard sur laquelle la cotisation annuelle doit être débitée

Date d'expiration

____/____

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Rue/n°

NPA/lieu

Nationalité

Date de naissance

Téléphone portable

E-mail

Téléphone privé

Téléphone de l'entreprise

Déclaration pour les prestations supplémentaires demandées

Je prends note qu'en cas d'acceptation de ma demande d'adhésion pour les prestations supplémentaires sollicitées, la Cornèr Banque SA me fera parvenir une confirmation écrite. Les conditions respectives valables (Conditions Générales d'Assurance et autres Conditions d'utilisation) pour l'utilisation des prestations susmentionnées ainsi que les informations sur l'assureur respectif peuvent être consultées sur cornercard.ch/f/cg ou commandées au +41 91 800 41 41. Les conditions régissant les produits Securicard peuvent être consultées sur securicard.ch ou être commandées en appelant le +41 58 122 10 10. Les primes d'assurance ou les frais des prestations de service sont respectivement débités automatiquement sur ma carte.

Pour la couverture d'assurance et les prestations accordées, seules les Conditions Générales d'Assurance pour l'assurance du solde, l'assurance voyage, l'accident de voyage Advantage, l'extension de garanti pour appareils électriques et électroniques, l'assurance protection juridique privée et circulation ainsi que pour les prestations d'assurance de Securicard sont déterminantes.

Intermédiation en assurance et protection des données:

Je prends note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Les données personnelles mises à disposition dans le cadre des assurances peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la banque et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe de la banque dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données.

Édition 01.2019

Avec mon adhésion je confirme avoir lu et compris les Conditions applicables aux prestations complémentaires (Conditions Générales d'Assurance et autres Conditions d'utilisation) et que je les accepte sans réserve.

Signature

Lieu/date

Signature de la personne assurée

Veillez compléter cette adhésion et la retourner sous enveloppe fermée à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano

N64 – TCIOSA 02.2021